

## Se causer et parler vrai

Vous souvenez-vous de *L'Avventura*, ce film vieux (?) de trente ans, par lequel Michelangelo Antonioni abordait le thème de l'incommunicabilité, repris tant de fois depuis lors. Le cinéaste observait cette grave difficulté de vivre avec les autres dans les relations entre les personnes. Quand ces dernières jouent un rôle sur la scène politique, le problème prend une dimension qui dépasse évidemment celle de la psychologie individuelle; il se pose en termes de fonctionnement de la société. Exactement ce qui se passe en Suisse.

Nous constatons en effet, dans notre démocratie à l'helvétique qui vit — malgré tout — de consensus, une difficulté croissante à se parler en vue de déterminer un terrain d'entente. Lieux de concertation par excellence, les entretiens qu'ont périodiquement les quatre partis gouvernementaux demeurent certes des rencontres empreintes d'une parfaite civilité, mais où les partenaires prennent des engagements qu'ils ne se sentent

manifestement pas obligés de respecter ensuite — comme on l'a vu avec le non suivi en matière de finances fédérales ou de protection de l'environnement.

Dans la plupart des cantons et dans les grandes villes, le même phénomène se reproduit, encore aggravé par l'absence de contacts institutionnalisés entre les partis. Les exécutifs peinent en raison de leur composition politique sensiblement plus large que celle de leur base parlementaire; cette différence de géométrie ne serait pas dangereuse — encore moins à la limite paralysante — si les partis représentés à l'exécutif ne souffraient pas d'une incapacité d'échanger, digne des films d'Antonioni. Et quand ils se parlent, c'est par presse interposée! Seule consolation: le manque actuel de communication directe tient moins à une incapacité fondamentale de dialoguer qu'à des causes formelles, telle la non-identité fréquente entre les personnes réellement influen-

YJ

(Suite de l'édito page 2)

### Fragiles victoires

(jd) Certes le peuple suisse n'est pas allé jusqu'à renoncer à l'énergie nucléaire. En termes syndicaux on parlerait de préservation des acquis. Mais simultanément il paralyse pour une décennie tous les projets des producteurs d'électricité. Tous? Il faudra rester très attentif aux tentatives de rénovation et d'augmentation de puissance des centrales nucléaires existantes.

Cette décennie qu'on a qualifiée de pause de réflexion, on espère bien qu'elle sera marquée par l'action. Car la réflexion seule ne résout pas les problèmes énergétiques. C'est maintenant de réalisations dont nous avons besoin. A cet effet le souverain a très largement approuvé les nouvelles compétences de la Confédération. Des compétences à vrai dire bien limitées, réduites qu'elles ont été par le parlement. Des compétences qui demandent encore des concrétisations législatives, donc l'aval des parlementaires. Limiteront-ils à nouveau l'action de la Confédération?

La lutte pour une politique énergétique qui garantisse à la fois plus d'autonomie dans notre approvisionnement, une moins grande dépendance à l'égard d'installations de production centralisées et un plus grand respect de l'environnement ne se réduit pas à la scène fédérale. C'est le propre de notre système décentralisé et de la large répartition des compétences qu'il établit, de permettre une action à tous les niveaux, cantonal, communal et des sociétés distributrices.

C'est à tous ces niveaux que se décidera l'issue de la décennie qui débute: ou nous mettons en place le scénario «économie-énergies renouvelables» ou les sociétés distributrices font le gros dos, accroissent leurs importations et les autorités temporisent. Et nous nous retrouverons en l'an 2000 dans une situation plus mauvaise qu'aujourd'hui: une demande énergétique croissante et le refus de voir s'implanter près de chez soi centrale nucléaire et dépôt de déchets.

# Se causer et parler vrai

(Suite de l'édito)

tes dans une organisation politique et celles que l'organigramme de tel parti ou tel groupe politique indique comme responsables.

L'ambiance étant à l'affrontement, d'ailleurs plus médiatique en lui-même, la recherche d'un consensus, laborieuse et peu spectaculaire par définition, n'intéresse pas vraiment, ni comme processus, ni même par ses résultats. *Domaine public* et *Entreprise romande* en ont fait encore tout récemment la peu gratifiante expérience avec leur «exercice de consensus helvétique» (DP n° 1006) sur le thème de la réforme des finances fédérales. La délimitation d'un terrain d'entente, assortie de propositions équilibrées, et même originales sur certains points, est une opération qui n'a pas l'honneur de retenir l'attention; comme si l'incapacité de communiquer et de négocier passait désormais pour une réalité

définitivement acquise, rendant vaine toute tentative de garder le contact et de chercher ensemble la majorité, pourtant indispensable en régime démocratique, gouverné par l'arithmétique, ne l'oublions pas.

Outre l'incommunicabilité politique actuelle, et plus profondément, on trouve chez nous le refus obstiné et illusoire de dire: obstiné parce qu'il dépasse le silence des convenances circonstancielles; illusoire dans la mesure où il repose sur l'idée, naturellement fautive, selon laquelle il suffirait de taire la réalité pour la supprimer. Le silence sensé nier l'existence, tout comme le mensonge par omission, procèdent de la même chimère: on croit dégager sa responsabilité en refusant de parler. Cela suffit peut-être à certains, toujours prompts à s'arranger avec leur conscience quand il s'agit des droits de l'homme et des problèmes d'autrui. Toute atteinte à la dignité humaine, même commise aux antipo-

des, toute forme de pauvreté, même parée de la qualification de nouvelle, représente une vérité bonne à dire, et dans toute la mesure du possible, une réalité à combattre par la parole dénonciatoire ou par l'acte correcteur. Si nous n'y veillons pas, notre pays va mourir de non-dits et de propos refoulés, par convenance polie, par mauvaise conscience, par lâcheté quotidienne, ou pour toute autre raison jugée péremptoire.

Pour fâcheuses qu'en soient les conséquences, l'incapacité de communiquer en politique a quelque chose de circonstanciel, donc de réversible. Les spécialistes en communication devraient y pourvoir. Plus fondamental, le refus de dire correspond à une attitude morale, à une «tournure de conscience», qui semble donc plus difficilement corrigible. Et pourtant, il le faut pour mettre fin au Temps du mépris et parler vraiment vrai. YJ

## ÉNERGIE

# A chacun son courant

**(pl)** Il existe, ici et là, quelques maisons et immeubles qui peuvent fonctionner plus ou moins indépendamment de l'extérieur pour leur approvisionnement en énergie et leurs besoins en eau.

Le *Journal du Jura* (21 septembre) relate l'expérience d'un professeur de géographie qui a bâti à Orvin, dans le Jura bernois, une maison familiale parfaitement intégrée à l'architecture du lieu et qui n'est pas raccordée au réseau électrique, malgré sa machine à laver, son frigo et ses autres appareils ménagers courants. L'apport énergétique est assuré par une éolienne, quelques panneaux solaires et un générateur à gaz alimenté par les déchets et matières fécales préalablement passés dans un digesteur; de décembre à février, un appoint est assuré grâce à du gaz ou du propane pour pallier les courtes durées d'ensoleillement. Le prix du kilowattheure est, selon le propriétaire, quatre fois plus coûteux que s'il provenait du réseau. Quant au chauffage, réduit au minimum grâce à une excellente isola-

tion et à une bonne utilisation de l'énergie solaire passive, il fonctionne au bois. Enfin, l'eau de pluie est stockée dans une citerne. (*Nous fournissons volontiers une photocopie de l'article en question aux lecteurs intéressés.*)

\* \* \*

A propos du même sujet, un lecteur nous écrit pour nous dire son scepticisme à l'égard du projet Mégawatt décrit dans l'article «Solaire individuel» (DP 1007): une mini centrale solaire couvrant 70% des besoins en électricité d'une famille de quatre personnes, pour un investissement de 40'000 francs et un prix de revient du kilowattheure de 50 centimes. Commentaire de notre lecteur: «Si c'est ainsi que certains idéologues croient pouvoir résoudre

*nos problèmes énergétiques, permettez-moi de vous dire que je préférerais m'abonner à des balançoires...»*

Le pari n'est pourtant pas si fou. Si le projet Mégawatt, ou l'application pratique de ce professeur de géographie, était réalisé à grande échelle, son coût diminuerait rapidement. Supposons, hypothèse réaliste, qu'il baisse de moitié. Pour le prix d'une centrale nucléaire il serait possible d'équiper au moins 200'000 ménages, c'est-à-dire de couvrir 70% des besoins en électricité de 800'000 personnes... Quant au prix du kilowattheure, il se rapprocherait sensiblement de celui facturé aujourd'hui.

En étant très centralisée, la production d'énergie nucléaire a bénéficié dès le départ d'économies d'échelle. La production décentralisée d'énergie renouvelable ne bénéficie pas de cet avantage et seule une intervention de l'Etat ou des compagnies d'électricité pourrait permettre des réalisations en série, donc à meilleur compte. Les distributeurs pourraient par exemple prendre en charge les investissements et facturer ensuite l'énergie fournie. De la sorte, le prix de ces installations ne viendrait pas s'ajouter à celui de la construction. ■

# Après le pavé dans la mare

(ag) Quelques commentaires à propos de la quatrième hausse des taux hypothécaires et des réactions qu'elle a suscitées.

## ● Idées simples

La surveillance conjoncturelle des taux retient toute l'attention. Et dans la mousse des commentaires on déclare vouloir examiner — il faut prouver que l'on pense loin — une politique qui soit autre chose qu'un coup de poing sur la table. Le Message du Conseil fédéral s'y exerce un peu.

Sont cités à ce titre: le financement par du long terme des crédits hypothécaires, le rôle que pourraient jouer dans ce cas les caisses de pension, la nécessité d'un amortissement plus soutenu.

La presse syndicale, sous la signature de Beat Kappeler, et *Domaine public* préconisations une telle politique depuis longtemps. Sans succès. Et tout d'un coup elle devient momentanément à la mode. Or un passage à l'acte impliquerait un travail en profondeur. Il n'est pas possible sans une concertation et la mise en place d'outils de gestion.

Il est probable qu'une fois l'agitation calmée, les banques n'auront plus besoin de l'alibi. Et les idées simples ne seront toujours pas en prise.

## ● La désinformation

La Commission fédérale des banques a critiqué les compétences que le Conseil fédéral voudrait accorder à M. Prix dans le domaine des taux hypothécaires. Elle seule connaît la situation réelle de chaque banque; elle n'admet pas que des décisions extérieures puissent mettre en difficulté des établissements.

Immédiatement cette intervention s'est transformée en propos de couloirs et titres de la presse sous cette formule: les hommes de M. Stich contre la surveillance. Or, chacun sait qu'il s'agit d'une commission nommée par le Conseil fédéral et totalement indépendante du pouvoir politique.

## ● Sauver la face

Le Parlement est décidé à refuser l'extension de la surveillance aux crédits hypothécaires. La semaine passée, J.-P. Delamuraz a vécu devant le groupe radical un mercredi noir.

La question qui préoccupe chacun désormais est de sauver la face. Un désaveu

cinglant du Conseil fédéral conforterait trop ouvertement l'opinion que les banques commandent en ce pays. Donc il faut masquer cette évidence. Un report de l'entrée en vigueur des nouveaux taux, pour autant que le marché le justifie toujours, fera l'affaire. D'une part, ce geste coûte quelque chose aux banques, d'autre part le Conseil fédéral peut prétendre que sans son intervention la concession n'aurait pas été obtenue.

Ce camouflage d'un rejet est plus attristant pour la dignité du Conseil fédéral et du Parlement que la mise à nu du véritable rapport de force.

## ● La Banque nationale dans l'arène

La Banque nationale a adressé aux parlementaires membres de la commission chargée de l'examen de l'arrêté fédéral urgent une lettre les invitant à repousser cette mesure. Même s'il est bon que la Banque nationale ait son indépendance, voire son franc-parler, on s'étonnera de l'absence de concertation entre les hautes sphères. L'intervention de la Banque nationale dans son ton a toute l'arrogance de qui croit seul savoir.

La thèse de la BNS est simple. La politique monétaire restrictive doit se traduire par une hausse des intérêts; c'est la condition pour que le renchérissement soit combattu.

Il faut donc que les locataires et les propriétaires d'immeubles adaptent leur demande aux conditions effectives qui règnent sur le marché de l'argent et des capitaux.

Mais M. Lüscher a beau ne pas ignorer que le marché du logement n'est pas un marché libre et que le surendettement hypothécaire ne permet pas de jouer avec une telle masse sans répercussions sociales lourdes, le doute ne saurait l'effleurer. Il assène sa vérité.

Quant au problème du logement, il s'en tire avec la pirouette déjà entendue au Vorort et dans les milieux radicaux: sur le plan économique, le lien entre les loyers et les taux hypothécaires n'est pas justifiable.

Qu'on nous explique une fois: comment les charges réelles pourraient-elles cesser d'exister? ■

# Fédéralisme vivant

(cfp) Une étude comparative sur les Grands Conseils de vingt-trois cantons (Neuchâtel, le Tessin et Vaud manquent) a paru dans le *CH-Magazin* du PDC. On y mesure la charge difficilement comparable des députés. Vingt cantons ont indiqué le nombre d'objets traités en 1989. Il y en a 1300 à Berne et 16 à Schaffhouse, 32 aux Rhodes-intérieures d'Appenzell et 45 à Schwytz.

Dans trois cantons il y a moins de dix jours de session par année alors qu'il y en a 48 à Berne. Dans le canton d'Argovie, il y a des séances hebdomadaires, ailleurs les séances sont groupées en sessions.

Grosses différences constatées pour l'indemnisation des députés: 60 francs d'indemnité journalière pour les députés uranais, 200 francs pour les députés bernois et lucernois. A Zoug, les élus touchent une indemnité annuelle de 955,55 francs alors qu'elle est de 2500 à 3500 francs dans le Jura.

Dans le demi-canton d'Appenzell Rhodes-intérieures, l'acceptation du mandat de député est obligatoire pendant dix ans alors qu'à Bâle-Campagne aucun député ne peut rester plus de 16 ans en fonction.

Notons que pour vingt cantons ayant donné une réponse, l'âge moyen des députés varie entre 45 ans à Nidwald et 52 ans à Schaffhouse et St-Gall. ■

# Fichophobie

(réd) Les fiches fédérales occupent bien du monde: en plus des fonctionnaires chargés de répondre aux demandes des citoyens, des historiens et des commissions d'enquête, les membres des comités «contre l'Etat fouineur» ne chôment pas, puisqu'ils récoltent des signatures pour leur initiative et continuent d'éditer leur journal *Fiche et fouine*, auquel on peut s'abonner mais qui constitue aussi la plus grande partie de *La Brèche*. Au milieu d'articles et de commentaires franchement fichophobes, même à l'égard de fichiers utiles et innocents, quelques nouvelles assez croustillantes. ■

*Fiche et fouine*, 11, rue de la Borde, 1018 Lausanne.

# La place des femmes

(p) Les femmes sont actuellement l'objet de nombreuses sollicitudes. De la part de la Société suisse des officiers, qui voudrait les voir servir au nom de l'égalité inscrite dans la Constitution, souhaitant ainsi établir une égalité des devoirs avant que celle des droits ne soit entrée dans les faits. Plusieurs initiatives ont également fleuri ces derniers temps sur le plan politique.

- Le rapport de la Commission fédérale pour l'égalité entre femmes et hommes demande aux hommes de céder leur place aux femmes dans les parlements et gouvernements du pays, tout en souhaitant l'instauration de quotas, c'est-à-dire une proportion de sièges réservés aux femmes.
- Assez proche, l'initiative lancée à fin

août par le Parti du travail prévoit que *Les autorités fédérales, cantonales et communales qui se composent de cinq personnes ou plus ne peuvent comprendre plus de 60 pour cent de membres du même sexe.*

- Les organisations féminines suisses souhaitent pour leur part un Conseil national composé pour moitié de femmes.

Chaque canton élit un nombre égal d'hommes et de femmes, qui seraient présentés sur deux listes séparées.

● Rappelons encore, comme contribution au débat, la proposition de Heinzpeter Studer, parue dans ces colonnes (DP 1004), et qui souhaite remplacer le Conseil des Etats par un Conseil des femmes.

Ces propositions quasi simultanées ont le mérite de rappeler quelques faits: nous fêterons l'an prochain les 20 ans du suffrage féminin au niveau fédéral, et la proportion de députées au Conseil national n'est toujours que de 13,5%. Et s'il est vrai que les femmes semblent moins s'intéresser à participer activement à la vie politique que les hommes, il faut aussi rappeler qu'il leur est imposé de s'intégrer à des structures prévues par les hommes et pour les hommes.

## La presse suisse

(réd) Le lecteur ne choisit pas son journal en fonction du tirage, mais l'annonceur choisit son support publicitaire en fonction de son audience, qualitative et quantitative. Cela se traduit par des recherches et des analyses sur le nombre de lecteurs et leur provenance socio-culturelle. Le plus connu des organismes effectuant ce travail s'appelle Recherches et études des moyens publicitaires SA (REMP).

Parmi les publications de la REMP, il faut signaler un bulletin des tirages qui paraît chaque année et qui indique les tirages contrôlés (c'est-à-dire le nombre d'exemplaires effectivement distribués) de tous les supports papiers contenant de la publicité, pour autant que les éditeurs se soumettent aux contrôles requis. D'autres publications, plus affinées, donnent une définition du lectorat en fonction du sexe et du revenu, ainsi que des indications sur la diffusion dans les vingt-quatre zones économiques définies par la REMP, zones qui ne correspondent pas forcément aux frontières cantonales, puisque Nyon se retrouve genevoise et une partie de la Broye vaudoise dans la zone fribourgeoise. Notons encore que la REMP consacre pour la première fois une publication à la Suisse romande, qui informe les annonceurs sur les habitudes de consommation et de lecture des cadres, en comparaison avec leurs homologues alémaniques. Ci-contre un extrait du bulletin des tirages qui vient de sortir.

Titre	dernier contrôle		avant-dernier contrôle	
	tirage	année	tirage	année
<b>Quotidiens romands</b>				
1. 24 Heures	96'131	1989	96'851	1986
2. La Suisse	63'004	1989	70'032	1986
3. Tribune de Genève	*61'572	1990	60'480	1989
4. Le Matin	54'476	1989	53'774	1987
5. Le Nouvelliste	43'857	1989	43'062	1986
6. La Liberté	35'065	1989	34'735	1988
7. L'Express/FAN	33'629	1989	36'753	1988
8. L'Impartial	31'702	1989	31'516	1986
9. Journal de Genève	22'504	1990	22'102	1989
10. Le Démocrate	17'652	1989	18'041	1986
11. L'Est Vaudois	14'816	1989	14'081	1988
12. Journal du Jura	13'566	1989	13'365	1989
13. Quotidien de la Côte	12'502	1990	-	-
14. Le Pays	*12'338	1990	11'873	1989
15. Nord Vaudois	10'835	1990	-	-
16. Gazette de Lausanne	8'483	1990	8'346	1989
17. Vevey Riviera	8'405	1990	8'462	1989
18. Le Courrier	5'798	1989	**6'090	1987
19. Nouvelle revue (NRL)	pas sur la liste		10'202	1987
<b>Principaux tirages suisses:</b>				
1. Blick (ZH)	364.700	1990	368'590	1989
2. Tages Anzeiger (ZH)	261'369	1990	261'113	1989
3. NZZ (ZH)	*151'470	1989	149'520	1989
4. Berner Zeitung	122'495	1989	121'887	1986
5. Basler Zeitung	*116'222	1990	115'338	1989
<b>Principal tirage en italien</b>				
1. Corriere del Ticino	35'225	1990	34'821	1989
<b>Hebdomadaires romands</b>				
1. L'Illustré	98'941	1990	102'740	1989
2. L'Hebdo	51'848	1990	42'407	1989
<b>Journaux du dimanche</b>				
1. Sonntags Blick	371'411	1990	374'673	1989
2. Le Matin	161'627	1989	162'088	1988
3. Sonntags Zeitung	113'085	1990	-	-
4. La Suisse	107'878	1990	107'088	1989

\* Tirage non contrôlé - \*\* Estimation REMP

Petit exemple, ce commentaire de Christophe Schaller paru dans *La Liberté: Mais enfin, Mesdames, vous demandez l'impossible à vos compagnons, maris et patrons! Les papas poules, ça existe, mais ça ne court pas les trottoirs. Et les patrons qui acceptent «d'offrir» des emplois à temps partiel aux mères, ça ne court pas beaucoup les rues. D'ailleurs, comment caserez-vous «vos» mioches, Mesdames les députées, pendant les sessions? A ma connaissance, la crèche du Palais fédéral n'existe pas. A moins de l'installer dans la cafétéria, voire dans la salle des journalistes. D'ici là, Mesdames, on a toujours le droit de rêver!* Premier ou deuxième degré? Laissons à l'auteur le bénéfice du doute. Mais ce texte révèle en négatif que si les hommes peuvent siéger, c'est que, pour eux, il n'est pas contesté qu'une femme reste au foyer pour s'occuper de «leurs» mioches et qu'ils peuvent compter sur un arrangement professionnel, voire sur un secrétariat. Attendre que la proportion des femmes augmente encore pour qu'elle provoque un changement de structures n'est plus une proposition défendable: au rythme actuel, ce n'est qu'au milieu du siècle prochain que cent femmes siègeraient au Conseil national.

Parmi ces initiatives, ces approches différentes, que choisir?

Les quotas ont l'avantage du réalisme: ils peuvent être appliqués avec le système électoral actuel et s'appliquer à l'ensemble du pays, à tous les échelons politiques. Ce système a pourtant le désavantage de permettre l'élection d'une personne qui a obtenu moins de suffrages qu'une autre, à l'intérieur d'une même liste et d'un même arrondissement électoral.

Mais cet inconvénient devrait n'être que passager, les quotas pouvant être sup-

primés une fois la participation féminine ancrée dans les mœurs et les institutions adaptées aux femmes aussi bien qu'aux hommes.

La proposition des organisations féminines tourne la difficulté grâce à la présence de listes de femmes et de listes d'hommes. Mais il faudrait alors que les partis soient tenus de présenter deux listes et les électeurs d'en glisser une pour chaque sexe dans l'urne. Le système a donc le défaut d'être compliqué et de

présenter quelques difficultés d'application qui risquent de dérouter l'électeur. Sans parler de la clause qui prévoit d'offrir un siège supplémentaire aux cantons qui disposent d'une députation en nombre impair.

Ce n'est pourtant pas parce que la solution-miracle n'existe pas qu'il faut rejeter tout ce qui se présente, comme le fait la droite, habile dans ce domaine à gonfler le moindre inconvénient en obstacle insurmontable. ■

POINT DE VUE

## L'ours et le pouvoir

Il ne s'agit pas de l'ours de Berne, pour une fois, mais de celui des Pyrénées, qui est moribond. Débat l'autre soir sur une chaîne française à propos des mesures à prendre pour sauver les treize derniers plantigrades qui se baladent entre la France et l'Espagne. Le ministre de l'environnement Brice Lalonde venait de prendre un décret ajoutant 6500 hectares au Parc national des Pyrénées où les ours ne seraient plus dérangés par les chasseurs de sangliers et pourraient hiberner en paix. En face de lui sur le plateau, des représentants courroucés des collectivités locales, des maniaques du fusil, et un vrai jeune berger comme dans les romans de Pagnol. Quelques experts connaissant l'ours, mais ne l'ayant jamais vu (sic), pour faire sérieux.

Dialogue de sourds comme d'habitude dans ce genre de débat, mais intéressant pour l'analyse des rapports entre pouvoir central (Paris en l'occurrence), populations locales et rôle de la science et des scientifiques.

Deux choses doivent faire réfléchir: tout d'abord le rôle des scientifiques et tout simplement de la connaissance. Personne ne pouvait dire avec précision combien il restait d'ours, et d'après «l'expert ex ours» lui-même, impossible de connaître la répartition entre mâles et femelles. «On a vu une mère et son ourson il y a deux ans, et l'ourson tout seul l'année passée, alors euh, euh, peut-être bien qu'il y a encore au moins une femelle... Et puis on connaît bien un mâle, nous l'appelons Papillon.» Désolant. Qu'est-ce que ça aurait été s'il avait dû faire un rapport sur le nombre de lapins de garenne. Et puis le territoire habité par l'ours n'est pas très bien con-

nu non plus, car «voyez-vous il se balade, passe en Espagne, revient, et puis il est difficile à repérer». Ce flou est révélateur des limites de la science et de l'utilisation d'arguments dits scientifiques dans les débats politiques. Ce ne sont, dans de nombreux cas, que des estimations grossières, et le fait de s'abriter derrière elles masque souvent la peur de prendre des décisions qualitatives autonomes. Et cela est encore plus vrai en Suisse qu'en France.

Bel exemple aussi des rapports entre le pouvoir centralisé et la base perdue dans sa province. Là c'était du vaudeville, du grand comique avec le berger qui invitait le ministre à venir passer un mois chez lui à faire du fromage. Cela avait quelque chose de pathétique aussi, de doucement désuet, comme si la province française du XIX<sup>e</sup> siècle parlait à des extra-terrestres. Un fossé effroyable dans les mentalités, les intérêts, le mode de vie. Mais aussi de la part des «locaux» une volonté de défendre leur vision de l'ours, et surtout leur survie à eux dans un terroir qu'ils connaissent. Au-delà de la question de savoir qui a raison et qui a tort sur le problème de l'ours, il reste que dans une perspective d'espace européen avec pouvoir encore plus centralisé, les différences de conception de l'aménagement entre les régions, les «pays», les terroirs et les Bruxelles à venir vont certainement s'accroître.

Mais en même temps ce peut être un moyen de revitaliser des régions un peu dormantes qui se mobiliseront sous la pression centrale. Et qui chercheront des soutiens utiles auprès d'autres régions, pas forcément dans leur propre pays.

Claude Auroi

### Durs, les quotas

Les quotas sont bien difficiles à respecter: alors qu'il préconise de limiter à 60% la proportion de personnes du même sexe dans toute autorité composée de plus de cinq membres, le comité d'initiative composé de représentantes et de représentants du parti du travail compte 23 femmes pour 13 hommes, soit une proportion de 63,8%...

# Des vases communicants

(jd) Dans le cadre d'un sondage commandé par l'OFIAMT et la Conférence universitaire suisse, une majorité des quelque 5000 jeunes universitaires interrogés ayant obtenu leur diplôme en 1988, ont regretté que l'enseignement universitaire ne soit pas davantage axé sur la pratique.

On peut certes comprendre la frustration de celles et ceux qui, entrant dans la vie active, se rendent compte que leurs connaissances certifiées ne sont pas complètement et immédiatement adéquates aux exigences du marché du travail. Il est pourtant illusoire de croire qu'une formation, aussi bonne soit-elle, peut se dispenser d'un apprentissage sur le front; l'acquisition de connaissances, de techniques, ne remplacera jamais la confrontation directe avec le faire, et l'exercice le plus «véridique» ne rendra jamais compte des exigences de l'action grande nature.

Mais au-delà du fossé plus ou moins large, mais toujours présent, entre la formation et l'activité professionnelle, la remarque des jeunes diplômés révèle une conception très discutée bien que fort répandue de l'Université: le reproche d'un enseignement trop éloigné de la pratique fait référence, en négatif, aux qualités et aux prestations qu'on attend d'une école professionnelle supérieure. L'Université remplit mal ce rôle, mais elle devrait l'assumer.

Cette conception de l'université-école professionnelle, l'institution universitaire a elle-même contribué à l'accréditer, en diversifiant ses programmes et ses diplômes non seulement en fonction de l'évolution et du développement du savoir scientifique, mais aussi en s'adaptant tant bien que mal à la spécialisation croissante des activités professionnelles, et en se lançant maintenant à corps perdu dans la formation continue. Il ne fait pas de doute que toute une série de professions exigent une solide formation préalable que le seul apprentissage sur le tas ne saurait remplacer. De même cette formation initiale ne suffit plus à assumer une vie durant des fonctions professionnelles dont le contenu et les exigences évoluent rapidement; elle a besoin de mises à jour périodiques. La question qui se pose, c'est de savoir si telle est la mission de l'Université. Or cette dernière n'est guère encline à affronter cette interrogation; elle paraît

préférer une discrète adaptation qui lui garantit momentanément le monopole de l'enseignement supérieur et légitimes besoins financiers face aux autorités politiques.

La double mission des Hautes Ecoles, incessamment rappelée, la recherche et l'enseignement, ne tient plus la route face aux multiples fonctions que l'Alma mater prétend aujourd'hui assumer, notamment la formation professionnelle supérieure. Maintenir l'idéal de l'Université libérale défini par le philologue allemand Humboldt au XIX<sup>e</sup> siècle et répondre efficacement aux besoins changeants du monde professionnel n'est plus possible. Cette conjugaison se

révèle même contre-productive: la recherche fondamentale et la transmission des connaissances ne correspondent pas aux besoins de la formation professionnelle, même supérieure, et les spécificités de cette dernière ne favorisent pas les activités de recherche. Déjà dans de larges secteurs la recherche de pointe ne nourrit plus l'enseignement et les charges que représente ce dernier absorbent le temps et l'énergie indispensables à la recherche.

Pourquoi dès lors ne pas admettre l'impassé et créer des structures adéquates aux différents objectifs que l'Université n'est plus à même de poursuivre? Des écoles professionnelles supérieures qui forment juristes, enseignants, psychologues et médecins. Des académies vouées à la recherche scientifique et au développement du savoir. Et des passerelles possibles entre les deux types d'institution, pour des chercheurs désireux et capables de vulgariser leur savoir et des enseignants qui ressentent le besoin d'approfondir leurs connaissances. ■

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Les auteurs inconnus

«Un jour que j'étais plus gai qu'à l'ordinaire, je voulus l'embrasser. Elle s'y opposa; et les efforts que je fis pour m'en rendre maître ayant dérangé son fichu, j'entrevis sous la gaze deux petits charmes naissants que Cupidon semblait avoir placés lui-même. A cette vue je sentis palpiter mon cœur.

Lucile parut fâchée, et allait s'échapper; je la retins et la fixai longuement. Elle baissait la vue. A la fin je rencontrai ses yeux; et ce coup d'œil, lancé et rencontré au hasard, alluma dans mon sein la flamme qui le dévore.

Longtemps nous nous en tîmes à de simples regards...»

— Eh bien! Vous vous êtes donc mis à la collection *Arlequin*, malicieusement prônée par Jean-Luc Seylaz?

— Vous n'y êtes pas du tout! L'auteur de ces lignes est l'un des noms les plus connus du XVIII<sup>e</sup> siècle!

— L'un des noms les plus connus... Tout de même pas Voltaire... Tout de même pas Diderot!

— L'un de nos compatriotes, né dans le canton de Neuchâtel — ou plus exactement la Principauté de Neuchâtel...

— Seigneur! Vous ne voulez pas me dire que Madame de Charrière...

— Vous y êtes encore moins! Je vais vous aider en vous citant d'autres passages du même auteur — par exemple: «Où est donc le si grand crime que d'avoir demandé cinq cents têtes criminelles pour en épargner cinq cent mille innocentes?» Ou encore: «J'avais dit, il y a trois mois, qu'il y avait six cents coupables, et que six cents bouts de corde en feraient l'affaire. Quelle erreur!... Nous ne nous en tirerons pas maintenant à moins de vingt mille.» Ou encore: «On me refuse le titre de philanthrope? Quelle injustice! Qui ne voit pas que je veux faire couper un petit nombre de têtes pour en sauver un grand nombre!»

— Un Neuchâtelois? Vous vous moquez de moi!

— Jean-Paul Marat, né à Boudry (où il a sa place), auteur dans sa jeunesse d'un «roman de cœur»: *Les aventures du jeune compte Potowski*.

Il faut bien l'avouer: Saddam Hussein n'est pas très sympathique... Marat l'était-il beaucoup plus? «Je me suis fait

anathème pour ce bon peuple de France...» Michelet le compare tantôt à un crapaud, tantôt à quelque lézard! Mais Victor Hugo me paraît l'avoir mieux vu: «Non, Marat n'est pas mort. Si vous voulez savoir son vrai nom, criez dans l'abîme ce mot: Marat, l'écho, du fond de l'infini, vous répondra Misère! Mettez-le au Panthéon, ou jetez-le à l'égout, qu'importe, il renaît le lendemain. Il renaît dans l'homme qui n'a pas de travail, dans la femme qui n'a pas de pain, dans la fille qui se prostitue, dans l'enfant qui n'apprend pas à lire...»

Or voilà le danger! Pas plus que dans la nature, il n'y a dans l'Histoire de génération spontanée.

Quand on en aura fini avec Saddam Hussein, et il le faudra bien, les mêmes causes produisant les mêmes effets, il ressurgira — où? Je ne sais pas: en la personne des successeurs des actuels dirigeants iraniens ou syriens ou libiens ou algériens ou turcs... — Selon vous, il n'y aurait donc aucun moyen de faire reculer le dictateur irakien? de le convaincre que le jeu n'en vaut pas la chandelle?

— Vous souvient-il de ce livre intitulé *La Psychopathologie de l'échec*, du docteur Laforgue? Il y étudiait entre autres le cas de Napoléon, montrant comment le Petit Caporal poursuivait ses entreprises jusqu'au point où il devait nécessairement aboutir à la catastrophe. Poussé en quelque sorte par «Thanatos», par un instinct de mort véritablement suicidaire...

C'était très convaincant! ■

## DROITS POLITIQUES

# Qui vote où...

(fb) Oui, il existe encore une population qui a le stylo à gauche, prête à se donner chaud au cœur au nom d'idéaux humanistes. Il a suffi d'un week-end de votations et de manifestations culturelles diverses pour récolter à Genève les 10'000 signatures nécessaires à l'initiative «Toutes citoyennes, tous citoyens!» Se réclamant du mouvement historique qui a étendu le suffrage universel aux jeunes entre 18 et 20 ans en 1979, aux femmes en 1960, aux Confédérés en 1848, elle propose d'étendre le droit de vote et d'éligibilité sur le plan communal et cantonal aux étrangers ayant plus de dix ans de résidence en Suisse.

La gestation fut longue au sein des partis socialiste, écologiste, du travail, de l'extrême-gauche, des syndicats et des associations, et l'accouchement douloureux: à la fin de l'été, la recherche d'un texte recueillant le plus large accord échouait devant la détermination des partisans d'une «citoyenneté fondée sur la résidence» à n'accepter aucun compromis. Dans une démarche qui se veut moins fondamentaliste et plus pédagogique, les syndicats ont alors lancé une initiative «Vivre ensemble — Voter ensemble» qui ne revendique pas le droit d'éligibilité. Le résultat nuancé du double vote sur les initiatives antinucléaires comme le refus — malgré une configuration politique passablement différente — de l'éligibilité sur le plan communal à Neuchâtel pourraient bien transformer ces péripéties en acte de grande sagesse.

Sur le plan fédéral, il existe également un projet d'étendre le cercle des bénéficiaires des droits politiques — dans une direction diamétralement opposée. Le Conseil fédéral propose d'aller jusqu'au bout de la logique de la citoyenneté fondée sur la nationalité en supprimant les limitations qui s'appliquent aux Suisses de l'étranger: ceux-ci pourraient désormais voter par correspondance et non seulement à l'occasion d'un séjour au pays (et pour autant qu'ils se soient inscrits sur les listes électorales); c'est en 1975 qu'a d'ailleurs été introduite cette première exception au principe de la citoyenneté fondée sur la nationalité et la résidence. Comme le relève le constitutionnaliste et conseiller aux Etats radical de Bâle-Campagne René Rhinow

(*Tages Anzeiger* du 4 septembre), les scrutins les plus serrés pourraient alors être tranchés par des personnes qui n'en subiraient pas les effets. Deux tiers des 456'000 Suisses à l'étranger jouissent d'une autre nationalité; ils sont souvent nés dans la cinquième Suisse et n'ont avec le pays qu'un attachement administratif et sentimental. Il y a du référendum dans l'air.

Si le passeport suisse peut avoir un sens même pour quelqu'un qui n'y a jamais habité et ne peut y voter, on a plus de peine à voir l'intérêt de créer une citoyenneté pour les étrangers. Et cela particulièrement lorsque la durée requise est aussi longue que celle permettant la naturalisation et alors que la Suisse n'exige plus l'abandon de la nationalité antérieure.

Le parallélisme avec les jeunes ou les femmes (voire les Noirs en Afrique du Sud) ne tient en effet pas: contrairement à ces cas, c'est un acte de volonté qui tient les étrangers résidant depuis plus de dix ans en Suisse en dehors du corps électoral. Octroyer les droits politiques de manière unilatérale, c'est faire perdre une partie de l'attrait du passeport suisse aux yeux des étrangers désireux de s'impliquer dans les affaires publiques. Encourager, simplifier, banaliser l'acquisition de la nationalité, voilà l'intérêt de la Suisse et d'une intégration complète, mais ça n'a pas l'effet roboratif des beaux principes, lorsque la gauche se sent du vague à l'âme. ■

## DP DP Domaine Public

**Rédacteur responsable:** Jean-Daniel Delley (jd)

**Rédacteur:** Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue: Claude Auroi, Jeanlouis Cornuz

L'invité de DP: Philippe Bois

**Abonnement:** 65 francs pour une année

**Administration, rédaction:** Saint Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

**Téléphone:** 021 312 69 10

**Télécopie:** 021 312 80 40 **Vidéotex:** 021 312 69 10

**Composition et maquette:** Françoise Gavillet,

Pierre Imhof, Liliane Monod

**Impression:** Imprimerie des Arts et Métiers SA

## APRÈS DENNER

# Coop dans le tabac

Coop va lancer une marque de cigarettes pour lutter contre les conditions imposées aux revendeurs par le cartel du tabac. Denner ne sera donc plus seul à être en bagarre dans ce domaine. La nouvelle marque ne portera pas le nom «La Syndicale» qui avait été adopté au début du siècle par des cigarières en grève dans la région d'Yverdon lorsqu'elles avaient commencé à produire des cigarettes.

# Ne pas confondre information et propagande

**La distinction entre l'information d'une part, la publicité et la propagande d'autre part, a toujours été difficile à faire. Dans le domaine des médias, la question se pose de manière de plus en plus aiguë.**

On laisse de côté les feuilles gratuites, souvent éditées dans le seul but d'amortir les investissements en machines d'imprimeurs ayant vu grand, et dépourvues d'intérêt en matière d'information.

Concrètement: quand j'entends le bulletin d'enneigement, à la radio, je me demande si l'on m'informe où si l'on fait de la publicité pour les stations de vacances. Dans les journaux, on pouvait il y a quelques années se faire une idée générale de la séparation des genres. C'est plus difficile actuellement. Le cahier central de *Paris Match* ne se distingue pas très nettement du reste du journal, et pourtant il n'a rien à voir avec l'information. Les lecteurs s'en rendent-ils compte (bon! dans ce cas-là le contenu informatif du reste n'est pas très apparent non plus)? Les «publireportages» (pseudo reportages, rédigés par un journaliste, mais payés par l'entreprise qui en bénéficie) se distinguent de moins en moins clairement des parties rédactionnelles d'un journal. Le «parrainage» (ou «sponsoring») n'arrange rien. Quelle que soit la vertu du parrain, son respect de la liberté d'expression, ce qu'il soutient le sera dans son intérêt et des limites en résulteront. Exemple: on me propose de participer à une émission de radio locale parrainée par une entreprise de travail temporaire, pour y traiter de questions de droit du travail. Fort bien. Mais pourrais-je consacrer mon temps de parole à montrer les violations nombreuses et répétées du droit par les entreprises de travail temporaire?

## Bonjour la bagnole!

L'ennui, c'est que l'on se prête de plus en plus, dans les médias, à ce

genre d'exercice. J'ai le souvenir d'une invitation adressée à des journalistes s'occupant d'automobile à se rendre, aux frais d'une grande entreprise européenne, une semaine en Floride tous frais payés pour s'y faire présenter un nouveau modèle. Quel plaisir de lire ensuite les commentaires dithyrambiques sur cette merveilleuse voiture dans les journaux!

## Enquête sur les faussaires

C'est plus ennuyeux encore lorsque des gouvernements, ou des institutions paraétatiques, ou des agences spécialisées agissant pour le compte du pouvoir politique, organisent des voyages destinés aux journalistes. Saddam Hussein a toujours été un bon spécialiste de ce type d'intoxication. Il y a un an ou deux, il a reçu en Irak un charter de journalistes. Ils sont rentrés et ont publié des articles sur des élections et sur la reconstruction des villes détruites lors de la guerre contre l'Irak. L'ennui, c'est que c'était peu après le gazage de milliers de Kurdes, et que peu (ou pas) d'invités ne l'ont mentionné dans leurs articles. L'intéressant était que dans le même temps, un journal français avait envoyé, à ses frais, un journaliste faire un reportage sur les pseudo-reportages des invités; il avait pu mettre en évidence l'habileté de la manœuvre. On peut comprendre que celui qui a été invité ne crache pas dans la soupe. Mais rien ne l'empêcherait de se taire.

Israël, très attentif en ce domaine, avait organisé le voyage de quelques journalistes romands, avec une arrière-pensée de propagande marquée. L'un d'entre eux, ne voulant

ni se conduire discourtoisement, ni faire le porte-plume, n'a rien écrit. J'ai apprécié à leur juste valeur les «reportages» de quelques autres. Ce ne sont que des exemples. Tous les pays se livrent à ce petit jeu.

## Reportage béton

L'indépendance est onéreuse, et peu de journaux peuvent, comme *Le Devoir*, de Montréal, le *Washington Post* ou le *Canard Enchaîné* à refuser toute publicité discutable ou systématiquement toute invitation. Mais il faut que le lecteur soit au courant. Une indication claire doit précéder tout article écrit par un journaliste ou ce qui y ressemble sur mandat d'une entreprise qui paie pour cela. Compte tenu de la standardisation des caractères, il ne suffit plus d'écrire, en petit, dans un coin, publicité ou publiereportage. Il faut que l'on sache que ce n'est pas de l'information. Lorsqu'un reportage est la suite d'une invitation, il faut le dire, et indiquer la manière dont il a pu être fait. Par exemple, M. Poivre d'Arvor n'a pas dit, dans un premier temps, qu'il avait été invité en Irak par l'entremise de M. Bouygues, actionnaire majoritaire de TF1, gros fournisseur de béton de M. Hussein, et n'a reproduit à peu près que ce que son hôte a admis qu'il publie. Je pense qu'il serait favorable à la clarté de l'information que, dans ces cas relevant de la propagande, les journalistes indiquent qui a payé le voyage, l'hôtel, s'ils étaient accompagnés ou non d'un autre invité, combien de temps ils ont été reçus. On mesurera mieux le crédit que l'on peut accorder à l'article ou au reportage qui en découle. On exige, à juste titre, des politiciens qu'ils révèlent les liens qu'ils entretiennent avec l'économie, avec les groupes de pression, la description de leurs revenus. Pourquoi ne pas en faire autant avec les gens des médias?

Philippe Bois

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Philippe Bois est professeur de droit aux Universités de Neuchâtel et de Genève.

Les sous-titres sont de la rédaction.